

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 novembre 2023

Convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 30 octobre 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :

M. Olivier LORNE

Commune de **LA CHAPELLE
DU MONT DE FRANCE**

Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**

Mme Géraldine AURAY
M. Marcel RENON
Mme Séverine DEBIEMME

Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**

M. Hervé JOSEPH

Commune de **MATOUR**

M. Thierry IGONNET
M. Patrick CAGNIN

Commune de **MONTMELARD**

M. Jacques CHORIER

Commune de **NAVOUR S/GROSNE**

Mme Fabienne PRUNOT

Commune de **PIERRECLOS**

M. Rémy MARTINOT
Mme Sylvie DUPONT
M. Emmanuel ROUGEOT

Commune de **SAINT LEGER /LA BUSSIERE**

M. Pierre LAPALUS

Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**

M. Cédric GRANDPERRET

Commune de **SAINT POINT**

M. Pierre-Yves QUELIN

Commune de **SERRIERES**

M. Jean-Noël BERNARD

Commune de **TRAMAYES**

M. Michel MAYA
Mme Cécile CHUZEVILLE
M. Damien THOMASSON

Commune de **TRAMBLY**

M. Bernard PERRIN

Commune de **TRIVY**

Mme Chantal WALLUT

Commune de **VEROSVRES**

M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jacques CHORIER

Etaient Excusés : M. Gilles LAMETAIRIE (Bourgvilain), M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour S/Grosne)

Pouvoir : M. Gilles LAMETAIRIE à M. Olivier LORNE, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly).

Budget annexe Enfance Jeunesse

Décision Modificative n°1

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-69

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 modifié relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2023-07-01 du 12 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Le Président propose d'adopter la Décision Modificative Budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	915.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	915.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	77.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	77.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	992.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	992.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	992.00 €	0.00 €	992.00 €
INVESTISSEMENT				
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	740.00 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	915.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	915.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	915.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	915.00 €	0.00 €	915.00 €
Total Général		1 907.00 €		1 907.00 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- APPROUVER la Décision Modificative budgétaire n° 1 au Budget annexe Enfance Jeunesse 2023,
- AUTORISER le Président à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT

